



PCRH

PRESTATION DE CONSEIL
EN RESSOURCES HUMAINES

Être accompagné

UNE PRESTATION DE CONSEIL FINANCÉE POUR RELANCER VOTRE ACTIVITÉ

Opco EP soutient le développement économique et la stratégie de votre entreprise grâce à une prestation de conseil RH.

PRESTATION CONSEIL RH, qu'est ce que c'est ?

Un **accompagnement sur-mesure** par un expert en ressources humaines. Cette prestation est cofinancée par l'État et l'Opco EP.

1 Bénéficiaires

Les entreprises de moins de 250 salariés relevant de l'Opco EP.

2 Thématiques d'intervention

- Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC);
- Appui au recrutement et au développement de l'attractivité;
- Intégration des salariés dans l'entreprise;
- Accompagnement aux mutations RH liées aux transitions notamment numérique et écologique;
- Organisation du travail;
- Amélioration du dialogue social;

- Professionnalisation de la fonction RH dans l'entreprise;
- Accompagnement des situations de variations conjoncturelles d'activité et/ou en lien avec un contexte économique particulier.

3 Avantages

Vous bénéficiez d'un accompagnement personnalisé et opérationnel, par un consultant spécialisé, pour répondre à vos besoins en matière de gestion des ressources humaines. Après une phase de diagnostic de la situation de l'entreprise, le prestataire coconstruit avec vous un plan d'actions qui vous permet d'être outillé et autonome sur vos enjeux RH.

4 Financement

Grâce au concours de l'État, le financement de l'Opco EP varie entre :

- Jusqu'à 100 % du coût de la prestation pour les entreprises de moins de 50 salariés;
- Jusqu'à 50 % pour les entreprises de 50 à 249 salariés.

Sous réserve et dans la limite des fonds disponibles.

5 Démarche

Contactez votre [conseiller Opco EP](#).

Plus d'informations :
opcoep.fr